

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	19

Date de la  
convocation  
06/10/2023

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023**

**DELIBERATION N° 05  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 octobre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

**PRESENTS :** Tous les membres en exercice, sauf :

- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à C. CARIAT)
- K. MATON (procuration à C. REWUCKI)
- J. PORTAL (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET  
DE LA  
DELIBERATION**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école élémentaire pour l'année 2023-2024.

Une intervention musicale sera proposée en janvier-février 2024 par M. Giorgio Cacchi, intervenant extérieur. Le coût total est de 2 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour accorder la somme de 1785 €, pour cet atelier musique, l'école ayant déjà versé un acompte de 315 €.

Le règlement s'effectuera directement à l'intervenant sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation. La somme sera prévue au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Karine PERROTIN

**PARTICIPATION  
FINANCIERE  
AU PROJET  
PEDAGOGIQUE  
DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE  
POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE  
2023 / 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231012-05-10DEL2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023



